

«Françoise FERAT - Débat sur les écoles supérieures du professorat et de l'éducation - « Encourager l'innovation pédagogique et rendre la formation plus perméable au monde professionnel »»

13/06/2014

Françoise FERAT Débat sur les écoles supérieures du professorat et de l'éducation - « Encourager l'innovation pédagogique et rendre la formation plus perméable au monde professionnel »

Françoise Férat, Sénatrice de la Marne, s'est exprimée lors du débat sur la question de la formation des professeurs du premier et du second degré ainsi que celle de la préparation aux différents concours d'enseignement.

Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation – ÉSPÉ – ont été créées en remplacement des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), venant ainsi réformer la formation des enseignants. Si la sénatrice trouve l'esprit de la réforme louable, elle regrette la rapidité avec laquelle elle a été installée, créant des inquiétudes et difficultés auprès de l'ensemble des acteurs concernés : *« Tout comme la réforme des rythmes scolaires, lancée trop rapidement et sans réelle concertation, avec les difficultés que nous connaissons aujourd'hui, la mise en place des ÉSPÉ s'est faite à marche accélérée »*

Le rapport de la mission d'information sur les écoles supérieures du professorat et de l'éducation du 4 juin dernier a fait ressortir des pistes sur les orientations à mener et le travail à approfondir.

« Il faut encourager l'innovation pédagogique et rendre la formation plus perméable au monde professionnel ; les étudiants doivent recevoir une formation dispensée par des formateurs de terrain. » a expliqué la Sénatrice en rappelant qu'elle avait défendu cette position avec Catherine Morin-Desailly, Sénatrice de la Seine-Maritime, lors des discussions sur la refondation de l'école.

La gouvernance des écoles supérieures du professorat et de l'éducation a été également soulevée dans le rapport. *« Il*

convient d'intégrer des personnalités issues du monde professionnel dans les organisations dirigeantes des ÉSPÉ. De plus, il est important de renforcer les liens entre les universités et les ÉSPÉ ; renforcer les partenariats entre les UFR et les ÉSPÉ entraînera des externalités positives tant pour l'offre pédagogique que pour l'efficacité des formations dispensées. Toutefois, il faut prendre en compte les spécificités locales afin de garantir l'autonomie de décision de l'ÉSPÉ. » A cette question s'ajoute celle de l'autonomie budgétaire. Françoise Férat rappelle la nécessité d'une réflexion sur le long terme du modèle budgétaire et financier de ces écoles.

« Le rapport de la mission de la commission de la culture est riche et fourni et j'en partage les recommandations. J'espère qu'elles seront prises en compte, notamment par le comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants, mis en place pour trois ans et qui devrait rendre son premier rapport prochainement. » a conclu la Sénatrice.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)